

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 2 mai 2023, a adopté le règlement suivant :

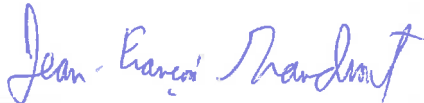
- *Règlement n° 471-23 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$ (Parapluie).*

L'objet du règlement n° 471-23 est d'effectuer des dépenses en immobilisations pour des infrastructures routières sur l'ensemble de son territoire tel que les travaux de drainage, pavage, réfection ou construction de routes, ponts et ponceaux.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 mai 2023.

Ce règlement entre en vigueur le 13 juin 2023 conformément à la loi et est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville. Tous les intéressés peuvent obtenir une copie en adressant une demande par courriel au greffe@ville.dunham.qc.ca.

FAIT À DUNHAM, CE 13 JUIN 2023.



**Jean-François Grandmont,
Greffier par intérim**
